



13^e COLLOQUE DE LA COMMISSION DES SANCTIONS DE L'AMF



Lundi 5 octobre 2020 – Palais Brongniart, place de la Bourse – Paris 2^e

□ 13h30 - 14h00

Accueil des participants

□ 14h00 - 14h10

Propos d'introduction par **Marie-Hélène Tric**, présidente de la Commission des sanctions de l'AMF

□ 14h10 - 14h25

Discours de **Jean-François Bohnert**, procureur de la République financier

□ 14h25 - 15h50

Table ronde n° 1 – Les droits de la défense à l'heure des nouvelles technologies

Modérateur : Maxence Delorme, directeur, Direction de l'instruction et du contentieux des sanctions, AMF

Intervenants :

- **Haffide Boulakras**, directeur de programme «Procédure pénale numérique» au Secrétariat général du Ministère de la justice
- **Eric Dezeuze**, avocat, cabinet Bredin Prat, professeur associé à l'université Paris Descartes
- **Salvator Erba**, sous directeur du contrôle, Agence française anticorruption
- **Maxime Galland**, directeur Expertise juridique et internationale, Direction des enquêtes et des contrôles, AMF
- **Bruno Nataf**, vice-procureur financier, Parquet national financier (PNF)

□ 15h50 - 16h20

Pause

□ 16h20 - 17h45

Table ronde n° 2 – L'impact des sanctions

Modérateur : Maxence Delorme, directeur, Direction de l'instruction et du contentieux des sanctions, AMF

Intervenants :

- **Laure de Batz**, universitaire, Centre d'Economie de la Sorbonne et Institute of Economic Studies de Prague
- **Dominique Bourrinet**, directeur juridique groupe, Société générale, membre du Club des juristes
- **Benoît de Juvigny**, secrétaire général, AMF
- **Stéphane de Navacelle**, associé, Navacelle, Avocat aux barreaux de Paris et de New York
- **Eric Pinon**, président, Association française de la gestion financière (AFG)

□ 17h45 - 18h00

Discours de clôture par **Robert Ophèle**, président de l'AMF